

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et les départements,
11 francs pour trois mois,
21 francs pour six mois,
40 francs pour l'année.

Un numéro : 20 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles,
 Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique
 et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles **VINGT-QUATRE HEURES** avant les journaux de Paris.

Lyon, le 1^{er} mai 1848.

SITUATION DE LYON.

Au moment où l'assemblée nationale va se réunir et donner à la France une constitution, où commence une ère nouvelle dont il est difficile de prévoir les phases, un drame peut-être dont nous ne saurions deviner les péripéties, il nous semble important de tracer nettement la situation financière et politique de notre ville.

La situation financière est déplorable. Des chantiers ont été ouverts, et un nombre considérable d'hommes y est employé à des travaux presque stériles qui, en compensation des dépenses du présent, ne laissent pas la moindre richesse à l'avenir. C'est un inconvénient de notre position; il a fallu occuper immédiatement des hommes oisifs, et il n'a pas été possible, à ce qu'on assure, de créer des travaux utiles. C'est un malheur d'autant plus grand que le prix de main-d'œuvre, sans être pour l'ouvrier plus élevé que dans les temps ordinaires, a été à peu près décuplé pour la ville.

La misère publique a fait à l'administration un devoir d'ouvrir de nombreuses succursales aux bureaux de bienfaisance; elle fait délivrer des bons de pain et de viande; elle a voulu secourir l'infortune, mais elle a été indignement spoliée. Des personnes qui pourraient trouver dans le travail un salaire honnête et suffisant préfèrent vivre dans l'inaction la plus complète au moyen des bons de la ville.

Ces deux services de travail et de subsistances absorbent en moyenne environ vingt-cinq mille francs par jour, et comme la ville ne reçoit guère de ses diverses recettes plus de dix mille francs, on peut juger de l'énorme déficit qui se creuse chaque semaine pour aboutir nous ne savons à quoi. La caisse municipale est vide; quelque temps encore de ce régime, et l'on ne pourra plus solder les dépenses les plus urgentes. Lors même que tout rentrerait immédiatement dans les conditions ordinaires de l'administration, il sera impossible de servir cette année les intérêts de la dette, plus impossible encore d'opérer les remboursements fixés à 1848, soit pour les parties des emprunts, soit pour les acquisitions du chapitre des travaux publics.

Depuis quelques années, nous n'avons cessé de nous élever contre des dépenses folles, de recommander l'économie, d'avertir le conseil municipal du danger; il n'en a pas tenu compte; on a gaspillé toutes les ressources, prodigué l'argent. Aujourd'hui comment sortira-t-on d'embarras? Qui souscrira de nouveaux emprunts? Qui oserait les mettre en adjudication?

Les hospices civils de Lyon, si riches, si bien dotés, ne savent plus où prendre pour faire face aux besoins. Ils ont fait afficher la vente de quelques lots de terrain; puissent-ils trouver des acheteurs!

La fabrique de soieries a des commandes, mais elle n'a pas d'argent pour les faire exécuter; elle trouverait du crédit pour les soies, mais où en trouver pour payer la main-d'œuvre? Nous avons un moment espéré que le gouvernement ferait des avances à notre industrie; il n'a pas pu répondre aux demandes qui lui ont été adressées à cet égard.

Telle est notre situation financière, et l'on voit qu'elle est assez peu rassurante. La situation politique n'est pas meilleure.

Un parti réactionnaire s'est formé, et il agit. On a le droit de se demander si la République n'est pas trahie quand on voit le conseil de préfecture reconstitué compter parmi ses membres M. Dubié et M. Valois qui disputait naguère à M. Jayr l'honneur de servir le dernier gouvernement. Si M. Valois n'a pas été préfet de l'Ain, ce n'est pas qu'il ait refusé ses services au ministère Guizot, c'est qu'une intrigue de M. Jayr lui a enlevé la place qu'il ambitionnait. Est-ce que par hasard la République est chargée de panser les blessures reçues au service de la monarchie? Nous entrons dans une phase de luttes, et, à moins de fermer les yeux à l'évidence, il est impossible de s'en dissimuler la gravité. Pense-t-on trouver beaucoup de dévouement à la République dans les hommes qui ont servi aveuglément la dynastie déchue? Croit-on de bonne foi que cette dynastie se résigne à sa chute sans rien tenter pour rétablir le trône et y remonter? Connaît-on assez peu le cœur humain pour penser que les quatre oncles et la mère du comte de Paris viendront déposer leurs prétentions aux pieds de la statue de Spartacus?

Il y a trente-trois ans que Napoléon est tombé, et ses neveux essayaient, il n'y a pas long-temps, de ressaisir l'empire. Il y a dix-huit ans que la branche aînée des Bourbons était chassée par la France, et le parti de la légitimité s'efforce de la ramener. Et l'on voudrait que la famille d'Orléans acceptât tranquillement son ostracisme! Ouvrez donc l'histoire: Louis-Philippe a travaillé quarante ans à préparer l'avènement de 1830, et parce qu'un journal anglais vous dit qu'il va s'exiler aux Etats-Unis, vous croyez bonnement ne plus entendre parler de sa famille! Mais sa main est partout, son or circule, ses promesses enflamment certaines consciences, son action dans les élections est patente; il ne se passera peut-être pas trois mois sans que vous entendiez parler de complot pour amener une régence.

La République a besoin d'hommes qui soient à elle corps et âme, qui mettent à son service toute leur intelligence, tout leur dévouement, toutes leurs forces; et quand on rappelle les

serviteurs les plus chauds du dernier règne, on compromet la République.

Le danger n'est pas seulement de côté; quelques hommes qui n'ont aucun mandat, que nous sachions, veulent se substituer au gouvernement en tout et partout.

On essaie de partager la population en deux camps aujourd'hui opposés, ennemis peut-être bientôt. Hier, quand l'armée et la population tout entière devaient fraterniser, les rangs de la garde nationale ont été diminués de beaucoup, parce qu'une partie des citoyens prenait part à une manifestation dont le jour était bien mal choisi, parce que d'autres se sont abstenus dans la crainte d'une collision qui a paru un moment imminente. On aurait dit que deux partis passaient en revue leurs forces; nous publions plus loin une lettre qui apprendra comment la garde nationale de la Croix-Rousse a été empêchée de venir prendre part à la grande manifestation. Eh! ne comprend-on pas que nous avons plus que jamais besoin d'union dans ce moment solennel où la grande assemblée des représentants va commencer la discussion de la loi fondamentale qui réglera les droits et les devoirs de tous? Il n'y a en France qu'une nation; il ne peut, il ne doit y en avoir qu'une, et ceux-là compromettent l'avenir qui essaient de la scinder en deux fractions.

Une protestation contre les élections couvre aujourd'hui les murs de la ville; elle invoque des motifs qui paraissent bien futiles après ce que nous avons vu. Il y avait mieux à dire; on n'ose pas proclamer la vérité, nous le ferons, nous. Oui, les opérations électorales du département du Rhône ont été entachées de violence et d'illégalité. Des émissaires ont parcouru les campagnes, se sont portés à la rencontre des habitants qui se rendaient au chef-lieu de canton pour voter; on a employé tour à tour la ruse et la menace pour leur arracher les listes qu'ils allaient déposer dans l'urne; on leur en a donné d'autres, on les a intimidés pour les leur faire accepter, on est allé jusqu'à parler au nom du gouvernement.

Des citoyens qui avaient librement choisi leurs candidats sur les diverses listes répandues dans le public, dont le vote aurait été l'expression véritable de leur pensée politique, se sont vu enlever leurs bulletins manuscrits qui ont été remplacés par d'autres dont leur conscience n'admettait pas tous les noms; ils ont ainsi appelé à la constituante des hommes dont ils ne voulaient pas et éliminé ceux en qui ils avaient confiance.

Ces manœuvres sont venues de deux côtés; les deux centres qui ont agi ainsi n'ont rien à se reprocher l'un à l'autre, car ils ont commis l'un et l'autre les mêmes illégalités, et nous qui les jugeons tous deux impartialement, nous avons le droit de les condamner tous deux. Qu'on ose donc faire une enquête et l'on verra se produire les faits les plus indignes; on saura combien peu la liberté a été respectée.

Sous le double point de vue financier et politique, la situation est donc fâcheuse, mais elle n'est pas désespérée. Nous en appelons à tous les citoyens; ce n'est qu'en s'unissant franchement, qu'en faisant taire les passions personnelles, qu'ils maintiendront la paix publique. Nous en appelons à l'autorité; ce n'est qu'en marchant droitement dans la voie que la victoire de février a ouverte, qu'elle préviendra les divisions qui semblent nous menacer.

Nous apprenons à l'instant qu'une amnistie générale a délivré les prisonniers, chefs de l'expédition de Savoie. Tous sont arrivés hier soir à Lyon, à l'exception de deux qui sont restés malades à l'hôpital.

Nouvelles d'Italie.

ETATS DE VENISE, 23 avril. — Les Autrichiens sont rentrés à Udine, qui a capitulé.

Nous recevons la proclamation suivante, qui semble indiquer une prochaine entrée en campagne:

ARMÉE DES ALPES.

Soldats,

Le gouvernement m'a confié le commandement provisoire de l'armée des Alpes.

Mon ambition est comblée.

Dès ce moment, je vous appartiens sans réserve.

La cause que nous servons est grande et nationale; consacrons-lui tous nos travaux, tout notre courage, toute notre énergie.

La République est amie de tous les peuples; elle a surtout de profondes sympathies pour les populations de l'Italie. Les soldats de cette belle contrée ont souvent partagé, sur d'immortels champs de bataille, nos dangers et notre gloire. Peut-être de nouveaux liens resserreront-ils bientôt une confraternité d'armes si chère à nos souvenirs.

Les mots *valeur* et *discipline*, inscrits sur les drapeaux de la République, résument nos sentiments et nos devoirs.

Restons toujours fidèles à cette belle devise.

Fiers d'être les premiers en ligne, sachons nous rendre dignes de cet honneur par un patriotisme inébranlable, par un dévouement absolu à la gloire et à la grandeur de la France.

Vive la République!

Le général de division commandant provisoirement en chef l'armée des Alpes, OUDINOT.

Pour ampliation: Le chef d'état-major-général, MORIN.
 Au quartier-général à Grenoble, le 27 avril 1848.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.
 A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE-DENUNQUE, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, rédacteur en chef du journal.

Au citoyen rédacteur du Censeur.

La Croix-Rousse, le 30 avril 1848.

J'ai l'honneur de vous prier d'insérer la lettre suivante, que j'adresse au citoyen commissaire extraordinaire du gouvernement.

Les ordres de l'autorité sont méconnus dans la ville de la Croix-Rousse. Une revue a été ordonnée par le général; mais une puissance occulte, rivale de l'autorité légale, a défendu aux gardes nationaux d'y assister, en disant que tout bon républicain ne devait pas y paraître; il en est résulté qu'au moment du départ nous n'avons trouvé sous les armes qu'une faible partie de la légion.

Cependant, sur l'avis du maire et du corps d'officiers, il a été décidé que la légion descendrait, ayant la municipalité en tête, quel que fût le nombre d'hommes que l'on pourrait réunir par un nouveau rappel. Lorsque l'ordre du départ a été donné, les portes de la Croix-Rousse ont été violemment fermées par un rassemblement tumultueux, décidé à s'opposer à notre départ.

Dans ce moment, un piquet de *voraces* qui, par mon ordre, stationnait dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, est venu offrir ses services pour faire ouvrir les portes. Il y a réussi; mais un instant après une foule compacte s'est présentée de nouveau et les a refermées.

Un nouveau conseil a été tenu; le corps d'officiers était d'avis, ainsi que les gardes nationaux présents, d'employer la force pour faire ouvrir les portes et assister à la revue. Mais le citoyen maire, mû par un sentiment honorable de conciliation, a craint de faire naître une collision dans laquelle le sang aurait coulé, et, d'après ses ordres, les gardes nationaux se sont retirés.

Un pareil état de choses me force à offrir ma démission du grade de lieutenant-colonel, à moins que l'autorité supérieure ne prenne des mesures pour neutraliser l'action désorganisatrice du pouvoir occulte qui prétend nous dominer.

Je crains que le corps d'officiers ne suive mon exemple, et je ne puis assez appeler l'attention du pouvoir sur les conséquences fatales qui pourraient résulter de l'inaction de l'autorité dans des circonstances aussi graves.

J'adresse copie de la présente à notre général et au citoyen maire de la Croix-Rousse.

Agréez, etc.

IARAT.

C'est dans la soirée du 28 avril, à onze heures, que le dépouillement général du scrutin du département de la Seine s'est terminé. M. Marrast est alors descendu sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et il a proclamé, à la lueur des torches et au bruit des fanfares militaires, les noms des trente-quatre représentants de la capitale. Voici les noms de ces représentants, avec le chiffre des voix que chacun d'eux a obtenues :

Lamartine.	259,117	Cormenin.	135,050
Dupont (de l'Eure).	243,983	Corbon.	135,043
Arago.	243,640	Caussidière.	134,779
Garnier-Pagès.	240,890	Albert.	133,044
Marrast.	229,166	Wolowski.	132,353
Marie.	225,776	Peupin.	131,969
Crémieux.	210,699	Ledru-Rollin.	131,187
Béranger.	204,271	Schmit.	124,383
Carnot.	193,638	Flocon.	121,863
Bethmont.	189,252	Louis Blanc.	121,863
Duvivier.	182,775	Recurt.	118,075
Lasteyrie.	165,156	Perdiguier.	117,290
Vavin.	151,000	Bastide.	110,928
Cavaignac.	144,187	Coquerel.	109,934
Berger.	136,660	Garnon.	106,747
Pagnerre.	136,117	Guinard.	106,262
Buchez.	135,678	Lamennais.	104,871

Ainsi que nous l'avons toujours fait pressentir, tous les membres du gouvernement provisoire ont trouvé leur place sur les bulletins de la majorité des électeurs de la capitale; un grand nombre de citoyens ont considéré comme un devoir de leur témoigner ainsi leur reconnaissance pour le dévouement qu'ils ont montré en ramassant le pouvoir tombé le 24 février sous les barricades, et en remplissant la pénible tâche de préserver pendant deux mois la France de la guerre civile.

Elections.

ISÈRE. — 15 REPRÉSENTANTS.

Recensement général.

Nombre d'électeurs.	159,724
Nombre de votants.	136,486
Saint-Romme.	127,849 suffrages.
Farconet.	125,422
Marion.	124,103
Tranchand.	122,739
Bertholon.	106,186
Crépu.	103,299
Briller.	99,193
Froussard.	98,221
Alphonse Blanc.	92,549
Cholat.	86,610
Clément.	84,417
Repellin.	81,946
Durand-Savoyat.	78,442
Ronjat.	74,858
Renaud.	58,336

GARD. — 40 REPRÉSENTANTS.

Emile Teulon.	92,823 suffrages.
Favant, d'Alais.	88,615
F. Bécard, ancien député.	55,418
De Larcy, ancien député.	53,491
Auguste Demians, avocat-général.	52,740
Roux-Carbonnel, négociant.	51,546
Reboul, boulanger.	51,470
Carme de Labruguière.	51,404
Bousquet, ancien député.	50,540
Chapot, avocat au Vigan.	50,026

PYRÉNÉES-ORIENTALES.

Le résultat définitif des élections ne sera bien connu que demain. Le vote de l'armée ne peut encore être apprécié; c'est à l'ouverture seule des divers paquets envoyés par les chefs de corps qu'on saura le dernier mot. Nous donnons cependant, pour satisfaire l'attente de

nos lecteurs, des détails non officiels que voici. Nous faisons observer que nous avons été dans l'impossibilité de relater ici le nombre de voix qu'ont obtenu tous les candidats; nous portons seulement ceux qui ont réuni plus de 1,000 suffrages.

Arago (François).....	34,980 suffrages.
Guiter (Théodore).....	30,370
Arago (Emmanuel).....	29,363
Arago (Etienne).....	23,334
Lefranc.....	14,794
Picas (Hippolyte).....	14,026
Arago (Victor).....	4,314
Boy.....	4,200
Saint-Malo.....	3,251
Dalverny.....	2,036
Berges.....	1,329
Soubirane.....	1,279

BASSES-ALPES.

Voici, d'après les lettres de Digne reçues à Marseille, quel a été le résultat des élections dans ce département.

Quatre représentants doivent y être élus. Ceux des candidats qui ont obtenu le plus de voix, et qui ont dû être proclamés, sont :

MM. Denoise, notaire, qui a obtenu.....	20,000 suffrages.
Leydet, général.....	19,000
Chaix, ancien procureur-général.....	16,000
Duchaufaut.....	16,000

TOULOUSE. — 12 REPRÉSENTANTS.

Voici le total des scrutins connus le 27 avril. Comme il ne restait plus qu'à recevoir le dépouillement du canton d'Aspet et les procès-verbaux de l'armée, on peut regarder cette liste comme définitive.

Pagès.....	400,800
Joly.....	69,500
Marrast.....	56,546
Dabaux.....	53,153
Pégot-Ogier.....	49,431
Calès.....	49,333
Malbois.....	46,491
Mulé.....	44,439
Gatien-Arnault.....	42,306
Rémusat.....	42,499
Espinasse.....	42,315
Azern.....	42,175

DOUBS. — On lit dans le *Franc-Comtois* :

« Des erreurs signalées par des correspondances particulières des cantons ont mis en question la nomination de M. Blondeau.

» Un travail de vérification a eu lieu; il se continue encore au moment où nous écrivons, et l'avantage appartiendrait à M. de Montalembert. »

EURE-ET-LOIR. — Marescal; Raimbault; Subervic; Barthélemy; général Lebreton; Trouseau; Isambert.

MEURTHE. — Sur onze candidats, le choix des suivants est certain : Marchal, ancien député; Liouville, de l'Institut; Lafize, avocat; Viox, sous-commissaire du gouvernement; Saint-Ouen, avocat; de Ludre, ancien député; Charron fils, ancien notaire; Vogin, ingénieur; Leclerc, maître serrurier. (Deux candidatures sont encore incertaines.)

SEINE-ET-OISE. — Pigeon, cultivateur, ancien élève de l'école polytechnique; Durand, commissaire du gouvernement provisoire; Landrin, commissaire du gouvernement provisoire; de Luyens; Les-cuyer; Bezançon, ancien notaire; Lefèvre, maître de poste à Rambouillet; Berville, avocat-général; Remilly, ancien député; Pagnière; Saint-Hilaire; Flandin, avocat.

MANCHE. — Vieillard, ex-député, commissaire du gouvernement; Havin, id.; Laumondais, avocat; Demésange, président du tribunal de Mortain; Boulatigui, conseiller d'état; Diguët, président à Saint-Lô; de Tocqueville, ancien député; Delouche, avocat; Abraham Dubois, ancien député; Perrée (Louis), du *Siècle*; Dudouix, avocat à Coutances; Desessarts, conseiller en cour d'appel; Gaslonde, professeur de droit à Dijon; Reybell, directeur des travaux hydrauliques à Cherbourg; Lempereur, ex-député.

MAYENNE. — Bigot, ancien député; Jaiet (Emile), agriculteur; Geyet-Dubignon; Dubois-Fresnais, capitaine de génie; Jules Roussel, maître de forges; Dutreil; Chénais, ancien député; Boudet, ancien député; Cormenin, ancien député.

LOT-ET-GARONNE. — Paul Vergnes, avocat; Dubruel, commissaire du gouvernement; Mispoulet; Tartas, général de brigade; Baze, avocat; Irène Luppé, propriétaire; Radoult-Lafosse, général d'artillerie; Boissé, du conseil-général; Bérard, lieutenant d'artillerie, ex-commissaire du gouvernement.

ARDENNES. — Talon, cultivateur; Blanchard, avocat; Payer, chef du cabinet du ministre des affaires étrangères; Mortimer-Ternaux, ex-député; Liver; Drappier; Tranchard de Vouziers; Robert (Léon).

BASSES-PYRÉNÉES. — Nogué, commissaire du gouvernement; Conden, maire d'Oloron; Boutoers, maire de Bayonne; Renaud, propriétaire; Armand Marrast, maire de Paris; Leramboure, sous-commissaire à Bayonne; Saint-Gaudens, sous-commissaire à Orthez; Dariste, propriétaire; Lestappis, propriétaire; Et. Chéverin, notaire; Laussat, propriétaire.

VENDEE. — L'abbé de l'Epinay, grand-vicaire de Luçon; Garnier-Dufougeray, propriétaire; Mareau, professeur à Mortagne; Desfontaines-Guizet; Rouillé (Emile), avocat; Bouille de l'Ecluse, avocat à Paris; Luneau, ex-député; Detinguy, propriétaire. Le neuvième n'est pas arrivé.

LOZÈRE. — L'abbé Fayet; Des Mollès; Comandré, avocat.

TARN. — D'Aragon, ex-député; Gislard, négociant; Carayon-Latour, ex-député; Tonniac, capitaine de génie; Et. de Voisins, propriétaire; l'abbé Mouthon, directeur du petit séminaire d'Alby; le colonel Chey; Saint-Victor; Victor de Puységur, propriétaire.

CHARENTE. — Planat, maire de Cognac; Laboussière, ex-député; Hennessy, négociant; Ernest Girardin, ex-député; Babaud-Larivière, commissaire du gouvernement; Pougears, avocat; Rateau, avocat à Bordeaux; Mathieu Bodet, avocat, membre du conseil-général; Vallée, sous-commissaire à Ruffec.

CÔTE-D'OR. — Monnet, ancien notaire, maire; Mauguin, ex-député; Magnin-Philippon, maître de forges; Ed. Bouquerol; Godard-Poussignol, membre du conseil-général; James de Monttry, commissaire du gouvernement; Joigneaux, rédacteur du *Châtillonnais*; Lamartine; Perrenet, avocat.

GERS. — Gavarret, ex-député; Alem-Rousseau, avocat; Boubée, pharmacien; Soumon jeune; Subervic, général; Aylies, ex-député; David; Carbonneau, avocat.

LANDES. — Armand Marrast, membre du gouvernement provisoire; Fréd. Bastiat, publiciste; Lefranc (Victor), commissaire du gouvernement; Duclerc, sous-secrétaire d'état aux finances; Pascal Duprat; Gust. Vergers, commissaire-général du gouvernement; François Marrast, propriétaire.

HAUTE-LOIRE. — Breymand; Grellet (F.); Ed. Lafayette; Laurent, avocat; Badon, maire du Puy; Charbonnel; Auguste Avon; Lagrevol.

HAUTE-MARNE. — Montrol; Chauchart; Toupol de Bevaux; Walferdin, ingénieur; Delarbre; Milhoux; Couvreur.

MOSELLE. — Dornès aîné; Woerhaye, procureur-général; Jean Raynaud; Labbé, ancien notaire; Deshayes, propriétaire; Bardin, répétiteur à l'Ecole Polytechnique; Espagne, cultivateur; Totain, ouvrier maçon; Poncelet, général du génie; Valette, inspecteur des écoles primaires; Antoine (Joseph), brasseur.

CREUSE. — Voici les élections telles qu'une lettre arrivée aujourd'hui nous les transmet: MM. Fayolle, Guizard, Leyraud, Sallandrouze, Leclerc, Sainthorrent et Lassarre. Cette liste n'est pas fort républicaine, et le nom de M. Sallandrouze l'atteste assez; mais M. E. de Girardin n'est pas nommé.

— Ont été nommés représentants dans le département du Bas-Rhin :

Liechtenberger, Kling, Culmann, Schlosser, Martin, Foy, Lauth, Dorian, Gloxin, Chauffour, Champy, Boussingault, Engelhardt, Westercamp, Bruckner.

Troubles à Rouen.

Rouen, le 28 avril 1848.

Nous avons à faire un récit bien navrant. Nous espérons que les désordres dont notre ville avait été le théâtre pendant quelques semaines prendraient fin au jour de l'élection, et que, tous les partis se courbant devant la volonté générale sortie du scrutin, quelle qu'elle fût, nous arriverions à l'époque de l'assemblée nationale sans qu'aucun conflit eût ensanglanté les murs de notre ville. Il n'en est malheureusement pas ainsi. Une agression, prenant les proportions de l'insurrection, est venue mettre en péril la sécurité de tous, et a nécessité le déploiement de la force armée.

Dès le matin, beaucoup d'agitation se faisait remarquer sur la place Saint-Ouen parmi les groupes qui y stationnaient. Dans ces groupes se tenaient des propos qui annonçaient des projets contre la garde nationale.

Dans l'après-midi, un groupe de très jeunes gens affectait de traverser la place Saint-Ouen dans toutes les directions, s'approchant des lignes de gardes nationaux qui occupaient soit le poste, soit le péristyle de l'Hôtel-de-Ville, et les narguant par des propos blessants. Il semblait que ces malheureux étaient lancés en enfants perdus, comme pour exciter la garde nationale à s'irriter contre eux et à prendre de là prétexte pour donner suite à quelque plan de révolte arrêté.

Vers les cinq heures et demie, le groupe d'enfants s'étant montré plus provocateur encore, et l'un d'eux, qui portait un drapeau, se distinguant entre tous par ses impertinences, les gardes nationaux l'arrêtèrent. Aussitôt les autres se répandirent de tous côtés, criant que les gardes nationaux les avaient maltraités. On s'est mis à propager dans le même moment que des coups de feu, sans sommation, avaient été tirés sur le peuple. C'était faux.

Cependant les vociférations des enfants furent accueillies avec avidité par les meneurs, qui faisaient mouvoir tous les autres groupes de la place, et qui se mirent à courir de tous côtés en criant : *Aux armes ! on assassine nos frères !*

Au même moment, une patrouille de gardes nationaux arrivant auprès de la place Saint-Ouen fut assaillie par une bande qui entreprit de les désarmer. Elle ne se défendit qu'en faisant usage du croissement des baïonnettes. Quelques gardes nationaux furent désarmés, mais la petite troupe put se faire jour pour se replier sur le poste de l'Hôtel-de-Ville. Une grêle de pierres commença à pleuvoir sur la force armée qui y était stationnée.

Un piquet de dragons et quelques gardes nationaux à cheval qui étaient là de service furent immédiatement employés pour repousser la foule et dégager la place. Les groupes se replièrent dans toutes les rues adjacentes et entreprirent de dresser des barricades nombreuses, tandis que, de tous côtés, des citoyens couraient pour aller revêtir leur uniforme et avertir leurs voisins. Des ordres étaient expédiés vers les casernes pour mettre sur pied la ligne.

Sur bien des points de la ville, ce n'a pas été chose facile pour les gardes nationaux de s'assembler; car plusieurs ont été accostés par des groupes au fur et à mesure qu'ils sortaient individuellement de leur domicile, et plus d'une tentative de désarmement a eu lieu.

Les barricades ayant été dressées seulement dans la partie est de la ville, la partie ouest est restée libre pour permettre l'agglomération de toutes les forces disponibles, pour les diriger ensuite sur les positions prises par les révoltés. Tout le long de la rue de la République et au débouché de toutes les rues qui y ont accès, des barricades étaient érigées. Une compagnie de grenadiers, partie du pont de Pierre Corneille, s'étant grossie en route de 50 à 60 gardes nationaux avec leurs officiers, a attaqué ces barricades à la baïonnette, les a enlevées et s'est occupée de faire débayer la voie de tous les tessons de bouteilles qui y étaient répandus; bientôt la circulation a été libre dans toute la longueur de la rue, grâce à de nouveaux renforts de troupes de ligne et de gardes nationaux mélangés, car c'est ainsi que les deux armes ont été constamment associées pendant les opérations de cette fatale soirée.

Mais quatre barricades avaient été élevées au débouché de la place de Robec. L'une d'elles, formidablement dressée, faisait face à la rue de la Chaîne. Sur le sommet de cette barricade se tenait un homme portant un drapeau, et du parapet de la barricade s'allongeaient des fusils.

Le détachement qui s'avancait de la rue de la Chaîne vers cette barricade pour l'enlever, comme les autres, seulement à la baïonnette, ne tarda pas à reconnaître qu'il allait avoir affaire à plus forte partie. Il n'était pas au milieu de sa marche, qu'il était assailli par une grêle de pierres et même par plusieurs coups de feu. Il riposta par une première décharge qui porta haut. Les révoltés ne se déconcertant pas et continuant de tirer, une deuxième décharge fut plus meurtrière : plusieurs hommes de la barricade y ont été tués ou blessés. Il était alors six heures et demie.

La barricade du côté de la rue Eau-de-Robec a ensuite été enlevée et détruite sans avoir été défendue; on a également détruit les trois autres, et l'on a transporté les blessés à l'Hôtel-de-Ville.

La place de Robec a été occupée toute la soirée par la garde nationale et la ligne. Mais aucune attaque n'a été suivie de ce côté.

Trois fortes barricades avaient été formées aussi sur la rue de Robec, au débouché de la rue du Ruissel et de la rue du Pont-de-l'Arquet. Elles ont été successivement attaquées du côté de la rue Eau-de-Robec et de la rue des Faulx. Mais, comme il y régnait une obscurité complète, on a dû attendre, pour les enlever et les détruire, que des torches fussent envoyées. Un homme placé en sentinelle avancée a été tué d'un coup de baïonnette; un autre est tombé sous la fusillade sur la barricade même. Quand on a eu détruit la barricade, on n'a pas trouvé leurs corps.

Vers onze heures, une attaque a été faite sur le poste stationné aux coins des rues Damiette et Martainville, et a provoqué une fusillade qui paraît n'avoir atteint personne. Mais un soldat a été blessé d'une balle qui lui a traversé la cuisse.

Vers neuf heures et demie, on avait entendu des feux de peloton dans la direction de Bicêtre.

Il paraît positif que des barricades ont été dressées aussi et gardées en force à la porte Guillaume-Lion, à la Croix-de-Pierre et du côté du faubourg Saint-Hilaire.

A une heure et même à deux heures du matin, la force publique s'employait à contenir toutes les agressions qui auraient essayé de franchir ces points; mais on a dû attendre au jour pour opérer plus efficacement, parce que dans tous ces quartiers les réverbères étaient brisés et éteints.

La plus grande partie de la ligne et de la garde nationale a occupé pendant toute la nuit toutes les grandes artères de circulation, se relayant par intervalles pour procurer à chacun quelques instants de répit et de repos. Dès le point du jour, toutes les forces seront sur pied.

Aussitôt que le conflit a été engagé, M. le commissaire-général du gouvernement s'est transporté à l'Hôtel-de-Ville pour y concentrer les moyens de défense et de répression avec les membres de l'autorité municipale et les commandants supérieurs de l'armée et de la garde nationale. M. Sénard, reprenant d'urgence les fonctions de procureur-général, n'étant pas encore remplacé, s'était immédiatement rendu aussi à l'Hôtel-de-Ville, avec tous les officiers du parquet présents à Rouen. Ils y ont passé la nuit à interroger sommairement tous ceux qui pouvaient avoir des renseignements à donner sur les ramifications du complot, sur les propos accusateurs tenus çà et là, et à interroger les individus arrêtés, soit les armes à la main, soit munis d'instruments offensifs ou de pierres, soit enfin pris en flagrant délit d'insulte et de provocation. Parmi les arrêtés ou les blessés, on a reconnu des forçats libérés.

D'autres arrestations ont été effectuées aussi à l'égard de gens n'appartenant point à la classe ouvrière, et sur lesquels de graves indices font peser le soupçon de collusion.

29 avril. — Dans la nuit, comme nous l'avons dit, des barricades formidables avaient été élevées. Le rappel avait été battu dès cinq heures du matin, de sorte qu'à sept heures le général de division avait à sa disposition toutes les forces d'attaque, et que l'ordre a pu être donné d'enlever toutes les barricades. Elles ont été attaquées des deux côtés de la rue Martainville et par les autres rues aboutissant au clos Saint-Marc. L'une d'elles, la plus formidable de toutes, formée toute en pavés de grès et surmontée d'un drapeau, a été investie du côté de la porte Guillaume-Lion.

Enfin, après un combat meurtrier et prolongé, les insurgés ont déclaré se soumettre sans condition, et ont promis qu'ils allaient eux-mêmes travailler à détruire les barricades.

Ils ont renouvelé cette déclaration entre les mains du général Gérard.

M. Deschamps, commissaire du gouvernement, et M. Leballeur, maire provisoire de Rouen, ont parcouru les rues Martainville et du Ruissel en faisant entendre des paroles de paix et de conciliation.

Mais à peine étaient-ils partis, que des pierres ont été jetées et des coups de feu tirés, assure-t-on, sur l'escorte d'un commissaire de police qui venait faire une enquête relative aux événements de la veille et du matin. Force a été aux troupes de riposter, et le feu s'est prolongé long-temps.

Au boulevard Saint-Hilaire, deux fortes barricades avaient été formées avec les beaux et vigoureux arbres de ce quartier sciés au pied.

Le nombre des morts dans les deux journées est évalué à 22. On ne peut dire le nombre des blessés. On arrêté à peu près 150 individus.

Post-Scriptum. — Paris, 29 avril.

Si l'on en croit les bruits qui nous viennent du chemin de fer de Rouen, cette ville n'en avait pas fini ce matin avec les sanglants épisodes qui l'ont affligée depuis deux jours, et le canon grondait encore dans cette cité. On dit que les troubles d'Elbeuf ont été graves, et qu'on s'y battait aussi ce matin. Aujourd'hui, dès sept heures, un bataillon de la garde mobile, de six cents hommes, est parti pour Rouen par le chemin de fer.

NISMES, 28 avril. — Hier, dans l'après-midi, des troubles d'une gravité déplorable ont éclaté à Nismes. Ce désordre a commencé par des manifestations de joie qui ont eu lieu sur les boulevards et surtout sur la place de la Bouquerie. Une farandole composée en grande partie d'enfants et de femmes, mais conduite par un certain nombre d'hommes, dont deux portaient des drapeaux, a cherché à arriver jusqu'au pont de la Bouquerie en agitant ces drapeaux et chantant la *Marseillaise*. Un groupe assez nombreux qui stationnait sur le pont a vu dans ces manifestations une bravade préméditée, et les citoyens qui le composaient se sont portés au devant de la farandole, armés de bâtons et quelques uns même de fusils. Des coups de pierre ont été échangés; le groupe de la Bouquerie a poursuivi la farandole, et plusieurs détonations se sont fait entendre. On assure que ces coups de feu ont été tirés par ceux qui poursuivaient la farandole et que plusieurs de ceux qui la composaient ont été plus ou moins grièvement blessés. On dit même qu'une ou deux personnes, dont l'une serait un enfant, auraient succombé; rien n'est moins certain encore que ce dernier fait. Nous espérons que, comme cela arrive toujours dans des circonstances de cette nature, on aura beaucoup exagéré le résultat de cette collision.

MARSEILLE, 28 avril. — La nuit dernière a été pleine d'alarmes. On parle d'une tentative de subversion, dont il est encore impossible d'apprécier d'une manière certaine le but et la portée, et qui aurait été projetée par des hommes appartenant au club de la Montagne.

La police avait recueilli dans la journée quelques renseignements vagues sur l'existence d'un complot dont personne, au reste, ne pouvait apprécier le but ni le caractère. En général, dans la ville, on s'attendait simplement à quelque manifestation suscitée par la publicité qui devait être donnée, à ce qu'on croyait, au résultat des élections, et la population ne concevait aucune crainte sérieuse. D'ailleurs, par mesure de précaution, un bataillon de la garde nationale avait été convoqué, et, dès l'entrée de la nuit, occupait, avec la troupe de ligne, les principales places d'armes. Mais à une heure avancée de la soirée, des avis plus précis parvinrent à l'autorité; c'est alors qu'on apprit qu'un conciliabule armé se tenait dans le club de la Montagne. Déjà des patrouilles avaient arrêté sur divers points plusieurs individus porteurs de fusils chargés; n'ayant pu répondre au mot d'ordre, ces hommes isolés, ou allant par petites bandes, avaient été désarmés et conduits à l'état-major de la garde nationale. L'interrogatoire qu'on leur fit subir détermina aussitôt l'emploi de mesures vigoureuses. M. le général Ménard Saint-Martin réunit trois compagnies de la milice citoyenne, un détachement de la troupe de ligne, et se dirigea à leur tête vers le chemin de la Madeleine.

Le club fut cerné; la force armée s'introduisit brusquement dans le local et appréhenda au corps seize individus. Cette expédition avait lieu à quatre heures du matin. Ces hommes, vêtus, étaient couchés sur des bancs ou sur des lits; quelques uns dormaient avec leurs fusils chargés à côté d'eux; d'autres, qui étaient éveillés, avaient saisi leurs armes en se voyant investis, mais aucun d'eux ne paraît avoir conçu un moment la pensée de faire résistance. On a trouvé dans le lieu même de leur réunion un assez grand nombre de fusils, des cais-

ses de munitions, ainsi que des torches. Dans le même temps, des gardes nationaux opéraient dans les environs de la maison quelques arrestations.

Les citoyens Emile Ollivier, commissaire extraordinaire, Barthélemy, maire de Marseille, Rubin, procureur de la République près le tribunal civil, ont passé une grande partie de la nuit à l'état-major de la garde nationale, où ils ont successivement interrogé les individus arrêtés et prisé des mesures qui ont été prises pour le maintien de l'ordre public.

Environ trente arrestations ont été opérées, soit pendant la nuit, soit dans la matinée d'hier. Le prévenu ont été emprisonnés au fort Saint-Nicolas. La justice informe avec activité.

M. Ledru-Rollin vient d'adresser la lettre suivante au rédacteur en chef du *Constitutionnel*, qui prend plaisir à le calomnier depuis quelques jours :

« Paris, le 27 avril 1848.

« Monsieur,

« Au pouvoir comme dans l'opposition, j'ai toujours méprisé les sales calomnies qui s'attaquaient à ma personne. Ce n'est qu'à cette condition qu'on peut marcher directement au but que la conscience se propose.

« Je ne veux pas mépriser celles qui s'attaquent à mes fonctions, car alors c'est l'autorité même de la République qu'on cherche à avilir.

« Avant-hier, vous me faisiez assister à une chasse à Rambouillet ; hier, dans un article intitulé : *Nouvelles de la cour*, à une orgie de femmes à Trionon, et à une chasse à Chantilly.

« La cour, c'est là, je le sais, le rêve que vous poursuivez ; ces plaisirs sont ceux des gens que vous représentez.

« Pour ce qui me regarde, sachez que depuis le 24 février je n'ai pas quitté Paris un instant ; que, sur vingt-quatre heures, vingt ont été par moi consacrées au travail. Si je n'ai pas fait au peuple tout le bien que je voulais faire, les obstacles ont été autre part que dans mon défaut d'assiduité et de dévouement.

« Le membre du gouvernement provisoire ministre de l'intérieur, Signé : LEDRU-ROLLIN. »

Pièces officielles.
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.
RÉUNION DES BANQUES DÉPARTEMENTALES A LA BANQUE DE FRANCE.

Par décret du gouvernement provisoire,

Art. 1er. La banque de France et les banques de Rouen, de Lyon, du Havre, de Lille, de Toulouse, d'Orléans, de Marseille sont réunies.

Art. 2. Les banques départementales énumérées à l'article précédent continueront à fonctionner comme comptoirs de la banque de France, conformément aux règles déterminées par le décret du 14 mai 1808 et par l'ordonnance du 25 mars 1841.

Le nombre actuel des administrateurs de ces banques départementales est maintenu, ainsi que les conseils d'escompte organisés pour le service de quelques unes d'entre elles.

Le nombre d'actions dont la possession est actuellement exigée en garantie de la gestion des directeurs, censeurs, administrateurs et membres des conseils d'escompte de ces banques départementales est provisoirement maintenu.

Art. 3. Les actions de ces banques sont annulées ; les actionnaires recevront, en échange, des actions de la banque de France, valeur nominale de 1,000 f., contre valeur nominale de 1,000 f.

Art. 4. Pour l'exécution de l'article précédent, la banque de France est autorisée à émettre 17,200 actions nouvelles, ce qui portera son capital à 83,100 actions de 1,000 fr. chacune.

Art. 5. Par la cession de ces nouvelles actions aux actionnaires des banques de Rouen, de Lyon, du Havre, de Lille, de Toulouse, d'Orléans, de Marseille, la banque de France devient propriétaire de l'actif de ces banques et sera chargée de leur passif.

Les fonds de réserve existant dans chacune de ces banques seront ajoutés aux fonds de réserve de la banque de France.

La réunion des propriétés mobilières et immobilières résultant du présent article sera soumise au droit fixe d'enregistrement concernant les actes de société.

Art. 6. La banque est autorisée à ajouter au maximum de circulation fixé par le décret du 13 mars dernier le maximum de circulation fixé pour chacune de ces banques départementales par le décret du 25 du même mois.

A partir de la promulgation du présent décret, les billets émis par les banques incorporées à la banque de France seront reçus dans toute l'étendue de la République comme monnaie légale par les caisses publiques et par les particuliers.

Dans les six mois qui suivront, les porteurs desdits billets seront tenus de les présenter à la banque de France ou à ses comptoirs pour les échanger contre des billets de comptoir.

Passé ce délai, ces billets cesseront d'avoir cours de monnaie légale, sans toutefois que la banque de France et ses comptoirs soient affranchis de l'obligation de les échanger.

Art. 7. Les inspecteurs des finances, sur l'ordre du ministre des finances, pourront vérifier la situation des comptoirs.

Art. 8. A l'avenir, les comptoirs de la banque de France porteront la dénomination suivante : *Banque de France. — Succursale de...*

Fait en conseil de gouvernement, le 27 avril 1848.

Affaires de Suisse.
LA NEUTRALITÉ OU L'ALLIANCE?

Cette importante question préoccupe à bon droit tous les citoyens éclairés qui s'intéressent aux affaires du pays. L'un d'eux nous adresse des considérations que nous nous faisons un devoir de présenter à nos lecteurs. Les voici :

La question de la neutralité ou de l'alliance est tellement importante pour le pays qu'on ne saurait trop s'en occuper ; mieux vaut encore peut-être la traiter mal que de ne pas la traiter du tout. C'est une question de vie ou de mort politique pour la Suisse ; c'est la condition de son existence et de son indépendance. Avant tout, il faut se faire une juste idée du but et des chances de la guerre. Il ne s'agit pas seulement pour l'absolutisme de ramener à l'obéissance tel ou tel état. Il s'agit plutôt pour lui de vaincre et d'abattre le principe démocratique. Les puissances absolues ne sont en désaccord que sur les moyens d'obtenir ce résultat.

L'Autriche, qui, en commençant cette guerre, n'a peut-être en vue que de soumettre les provinces d'Italie et les autres États qui lui échappent, si elle réussit dans cette entreprise, ira certainement au-delà du but. Victorieuse dans la Lombardie et dans la Vénétie, nul doute que, sous prétexte de punir la Sardaigne et les États de l'Eglise, elle ne se décide à combattre la aussi le principe qu'elle redoute, et n'entreprenne de l'étouffer par ses alliances, même en France et en Suisse. L'Italie serait ainsi exposée aux premiers chocs, et si, pour sauvegarder notre neutralité, nous envoyions nos soldats sur la frontière, ce serait pour assister, comme simples spectateurs, à ce grand drame dont chacune des scènes fera palpiter nos cœurs de sollicitude et d'angoisse, de sympathies et de regrets, de vœux et d'impénitence.

Le dénouement arrivera. Si l'Italie est victorieuse, elle nous reprochera de n'être que des amis de bonne fortune ; nous aurions le regret, ou plutôt le remords de n'avoir pas partagé ses périls et sa gloire en agissant loyalement, et nous serions sans recommandation auprès d'elle pour le bien que nous en attendons, ou en cas d'une levée de boucliers contre nous. Si l'Italie succombe, nous aurions à nous défendre seuls contre les forces réunies d'une armée victorieuse ailleurs ; car, qu'on ne s'abuse pas, la neutralité de la Suisse dépend tout simplement du plus ou du moins de

respect que les monarchies aujourd'hui chancelantes porteront à des traités déjà violés et méconnus. Or, peut-on raisonnablement supposer que la sainte-alliance, qui, entre autres, a vu avec indifférence la chute d'une dynastie qu'elle a remplacée deux fois sur le trône de France, veuille pousser le respect aux traités de 1815 au point de renouer aux moyens d'affermir son principe, de pourvoir à sa sécurité pour les remplir religieusement à son égard ? Peut-on se flatter que les monarches de la vieille Europe, redevenus puissants, resteront fidèles aux principes qu'ils ont proclamés dans un but de propre conservation et d'une manière si équivoque ; que, arrivés à notre frontière, ils y déposeront les armes au moment d'atteindre le dragon qu'ils poursuivaient depuis si long-temps, et cela uniquement parce que la haute diète aura réclamé la neutralité promise en 1815 ?

S'il est vrai qu'on nourrisse cet espoir, l'aveuglement est, certes, très grand. Qui ne devine et ne comprend notre joie en voyant les autres pays continuer ce généreux mouvement qui est parti de la Suisse ? Il est impossible de s'abuser là-dessus. Notre humilité présente ne nous serait pas portée en ligne de compte. On aurait compris que ce n'est pas le peuple suisse qui fait son *peccavi* ; il ne se désavoue pas, lui. Ce qu'il a voulu, il le veut encore, il le voudra toujours. C'est le triomphe de son principe, une victoire décisive sur l'absolutisme, l'implacable ennemi de notre pays. Le peuple suisse comprend que son indépendance et sa neutralité même ne peuvent être solidement assises que sur le terrain démocratique. Ce ne sont pas les peuples, les républiques qui nous feront la guerre, à nous, républicains ; ce sont les rois.

En soutenant une neutralité qu'on ne croit pas même possible, nous risquons, pour toute compensation, d'amener la guerre chez nous, et cela pour ne pas vouloir, dès à présent, jeter dans la balance le poids qui l'emporterait. Nous ne pouvons rien espérer d'heureux de notre défection. Ici, tout moyen terme doit répugner à la franchise, à la loyauté républicaine ; nous aurions tort de faire de la diplomatie ; la meilleure politique, la seule qui nous convienne, au point de vue de tous nos intérêts, c'est celle d'agir ouvertement, sans arrière-pensée, et de seconder la justice des peuples ; agir autrement, ce serait une grande imprudence qui pourrait avoir des suites bien regrettables. L'alliance avec les nations amies est dans nos sympathies comme dans nos intérêts ; elle nous offre, outre l'avantage de soutenir au dehors notre principe, celui d'accroître nos forces contre l'ennemi commun et d'affaiblir l'ennemi par une heureuse diversion, en diminuant la confiance de ses troupes ; elle relèverait le courage des peuples qui veulent reconquérir leurs droits, leur propre indépendance ; elle ne serait pas moins utile au point de vue commercial ; elle présenterait, en un mot, un obstacle contre lequel viendraient se briser tous les efforts. Nous ne perdons rien en cas de revers ; le succès nous assurerait des avantages incalculables. Une neutralité sincère nous obligerait à couvrir partout nos frontières ; nous n'y suffirions pas ; nous établirions un blocus hermétique contre nous, nous nous exposerions à des périls, et l'ennemi de l'Italie, le nôtre, pourrait en toute sécurité envoyer toutes ses forces contre ce pays. Nous serions là pour protéger l'absolutisme ; la Suisse serait le gendarme de la sainte-alliance reconstituée !

Espérons que la diète de mai reviendra mieux informée ; il y aurait, autrement, à désespérer d'elle.

(La Suisse.)

— Nous devons dire que la lettre par laquelle le vorort va annoncer au ministre des affaires étrangères de la République française la décision de la diète touchant la reconnaissance du nouvel ordre de choses ne laisse rien à désirer quant à l'esprit et aux termes de sa rédaction. La proposition de Berne, adoptée par la diète, n'a d'autre tort, en réalité, que celui d'avoir été faite, comme on l'a dit, en opposition à celle de Genève de reconnaître formellement la République française.

La lettre du vorort dit, d'après la circulaire même de M. Lamartine, que la République française existe grande et forte, et n'a, en effet, nul besoin d'être reconnue ; elle ajoute que la Suisse entre en relations officielles avec elle, et félicite la grande nation de s'être soustraite à un gouvernement qui avait renié les principes qui ont présidé à son avènement.

Disons à ce propos qu'un passage de notre compte-rendu de la séance de la diète du 22 a été mal interprété, à en juger d'après une réclamation que nous a adressée la chancellerie fédérale. Nous voulions dire tout simplement que la diète n'avait pas cru ou compris, si l'on veut, que par la proposition de Berne on reconnaissait implicitement et explicitement la République française. Là-dessus, nous croyons encore être dans le vrai. Nous étions et sommes bien loin de penser que la chancellerie avait altéré le protocole ; nous aurions, au contraire, des éloges à lui donner pour la fidélité de ses comptes-rendus, si elle en avait besoin. Nous croyons qu'il n'y a eu dans tout cela qu'une erreur de mémoire ou d'expression produite par les impressions diverses d'une séance assez orageuse.

(Idem.)

Afrique française.

Nous lisons dans le *Moniteur algérien* :

« Les nouvelles générales que nous recevons des trois provinces sont satisfaisantes. La perception de l'impôt du printemps s'opère presque partout sans difficulté. Les ordres de l'autorité ne rencontrent point d'obstacles. M. l'intendant de l'armée aurait demandé la réquisition d'un grand nombre de mulets arabes destinés à transporter à Aumale un approvisionnement considérable. Ces réquisitions ont été exécutées avec la plus grande exactitude, et en ce moment plus de 1,600 mulets ont opéré les transports nécessaires.

« Dans la province de Constantine, le sud a été le théâtre d'un de ces actes de pillage toujours si communs dans ces contrées. Un convoi conduit par des gens de Lichouana, Falga, Sidi-Okba et autres, venant d'Alger, a été assailli, à dix lieues de Boussada, par une bande de malfaiteurs appartenant aux Ouled-Ferradj et aux Ouled-Amor, fraction des Ouled-Nayl ; le convoi a été pris. Cette affaire est étrangère à la politique et ne constitue qu'un de ces accidents si fréquents dans un pays où notre administration ne s'exerce qu'indirectement.

« Dans la subdivision de Sétif, le kalifa Mokrani s'est mis en marche avec les cavaliers des O.-Derradj et O.-Madhi pour punir les O.-Khralled, qui touchent à Boussada, qui se refusaient de payer l'impôt. Sa présence suffira pour rétablir l'ordre qui n'a été que légèrement troublé.

« Au nord-ouest de la province, les Beni-Azzedin ont profité de l'agitation produite par les nouvelles de France pour faire une razzia sur les Beni-Flilan, tribu kabyle qui commande un des passages les plus importants du Djebel-Igao. Les pertes des Beni-Flilan sont insignifiantes.

« L'ensemble de la situation de la province d'Oran est satisfaisant, et la majeure partie de l'impôt du printemps y a déjà été acquittée. Toutefois, dans les montagnes des Beni-Ouargh, les tribus habituellement peu soumises ont repris une attitude de désobéissance formelle en refusant le paiement de l'impôt. M. le général commandant la province réunit en ce moment des forces assez imposantes pour ramener, s'il est possible, sans coup férir, ces tribus à des dispositions meilleures.

« Dans la Mitidja, une compagnie de 100 hommes a été répartie momentanément dans les fermes des Beni-Moussa, moins pour faire face à un danger probable que pour dissiper les inquiétudes, sans fondement actuel, des habitants de ces fermes. »

Chronique.

Les inaugurations d'arbres de la liberté se succèdent avec une rapidité, avec un enthousiasme dont on n'a pas d'exemple. Chaque jour une nouvelle localité, un nouveau quartier veut avoir en vue notre symbole de délivrance comme point de ralliement ; aussi chaque jour de nouvelles fêtes nous montrent cette pensée universelle et adoptée par toutes les classes de notre société. Hier et avant-hier le Rhône et la Saône voyaient s'élever sur leurs rives plusieurs de ces signes sacrés ; la place du Perron posait entre quatre peupliers une statue du Peuple Souverain.

Il serait trop long de donner des détails partiels de toutes ces fêtes ; nous dirons seulement que tout y a été digne du républicanisme lyonnais. Nos couleurs nationales pavoyaient chaque fenêtrédese alentours ; chants et discours, collations fraternelles, illuminations, rien de ce qui rend belles les fêtes patriotiques n'a manqué à celles-ci. Elles sont vraiment de bonnes journées pour notre ville.

— Hier, la garnison de Lyon et quelques corps des alentours, la garde nationale de Lyon, de la Guillotière, de Vaise, de Saint-Genis, de Sainte-Foy, et d'autres de la banlieue, ont été passés en revue par le nouveau commandant de la division, M. Gêmeau. Cinquante mille hommes au moins étaient sous les armes. On admirait la bonne tenue du 7^e cuirassiers et des lanciers. Ces corsages étincelants et cette forêt de piques où s'agitait une multitude de petits drapeaux tricolores ont fait plaisir aux Lyonnais, peu habitués à la vue de ces corps. L'espace qu'occupait cette masse d'hommes armés était immense : de la Manufacture des tabacs, du côté du Rhône, et de la place Bellecour, du côté de la Saône, la troupe, mêlée à la garde nationale, se prolongeait jusque sur la place des Terreaux. On remarquait un vieux drapeau de 92 appartenant à un propriétaire d'Orléans.

— Une manifestation contre l'élection de certains candidats a eu lieu hier. Un grand nombre d'hommes descendus de la Croix-Rousse ont parcouru la ville. Ni désordre ni cris n'ont signalé leur parcours dans Lyon, qui du reste ne s'est pas prolongé.

— Les citoyens du quartier des Célestins, port du Temple et quai Villeroi donnent avis aux citoyens de la ville de Lyon et de ses faubourgs, que la fête de l'inauguration des quatre arbres de liberté sera célébrée mardi 2 mai 1848, à midi, sur les quais désignés ci-dessus.

— M. le général Gêmeau a fait afficher hier la proclamation suivante :

« Citoyens,

« Mon ordre du jour semble avoir été mal interprété.

« N'ayant en vue que l'union de tous les citoyens, je n'ai pu séparer le peuple de la garde nationale, puisque la garde nationale c'est le peuple tout entier ; je n'ai voulu non plus incriminer aucun ordre d'idées.

« Je sais trop que la République n'est possible qu'avec la liberté pleine et entière de penser.

« La République est le seul gouvernement qui puisse donner satisfaction à tous ; tous lui doivent un concours ; le mien lui est assuré.

« Vive la République !

« Le général de division commandant la 7^e division militaire, A. GÉMEAU.

« Lyon, le 29 avril 1848. »

Condition des soies du 29 avril. — Ouvrées, 14 ballots. Grèges, 3 ballots. Dernier numéro, 414.

Spectacles du 1^{er} mai 1848.
GRAND-THÉÂTRE. — Relâche.
THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — La Closerie des Genêts, drame en cinq actes et onze tableaux.

Nouvelles Etrangères.
SUISSE.

TESSIN. — On écrit de Lugano, 28 avril :

« Toutes les femmes de Lugano paraissent aujourd'hui inconsolables et maudissent les milices tessinoises. Pourquoi ? Parce que les soldats, voyant que toutes les plaintes des médecins touchant l'humidité et la malpropreté des casernes étaient inutiles, ont jugé à propos de s'en procurer d'autres dans le couvent des franciscains. Ce matin, le 8^e bataillon a entouré ce couvent avec ordre d'empêcher les moines d'en sortir et leurs amis d'y entrer.

« Le colonel de Marehi, le capitaine Visconti, les chirurgiens Corecco et Poncini entrèrent ensuite dans le couvent en parlementaires, et invitèrent les moines à se procurer un autre logement. D'abord les moines ne trouvèrent pas cette invitation de leur goût ; mais bientôt, voyant que l'invitation était sérieuse et qu'il s'agissait de faire entrer le bataillon, ils demandèrent un peu de temps pour déménager, ce qui leur fut accordé. Cependant les soldats entrèrent dans le couvent, sans faire à personne la moindre insulte. Les moines en sortirent avec leurs paquets, et l'on eut ainsi une caserne convenable.

« Ce prompt déménagement n'a pas été sans quelque inconvénient pour les moines ; ils ont oublié dans leurs cellules quelques lettres galantes et certains autres objets qui ne déposent pas en faveur de leurs mœurs.

« Demain la même opération aura lieu au couvent des religieuses.

« On croit que le grand-conseil, dans sa prochaine session de mai, décrètera la suppression de nos monastères. »

Fribourg. — On vient de faire une trouvaille qui a certainement de la valeur : ce sont les archives des jésuites.

Parmi les livres, manuscrits et autres, que les jésuites ont dû abandonner dans leurs établissements du canton de Fribourg, on cherchait en vain certains ouvrages non vulgarisés que devaient posséder la compagnie et chaque congrégation en particulier ; on ne rencontrait pas ces règles, directions et notes secrètes dont l'existence devait naturellement se supposer. On n'y pensait plus, lorsque, plusieurs mois après les événements, la police de Neuchâtel, informée des soustractions de livres et autres objets qui avaient eu lieu dans des maisons religieuses du canton de Fribourg, avisa tout-à-coup certaines caisses suspectes, envoyées d'Estavayer à Neuchâtel et déposées chez un marchand épicière qui ne se doutait pas de leur contenu. Dans l'une de ces caisses se trouvait un bon nombre de livres et de manuscrits anciens et nouveaux de tous formats, la plupart latins ; ce n'étaient rien moins que les archives de la congrégation de Fribourg, du collège, celles de la province de la Germanie supérieure et les règles communes et particulières de la compagnie de Jésus.

Ce qu'il y a surtout d'agréable dans cette découverte, c'est que les RR. PP. ont pris le soin de faire eux-mêmes le choix des livres et documents qui leur paraissaient important de soustraire à la curiosité publique ; il faut se réjouir que ce choix ait été fait par eux-mêmes, nul n'aurait pu y apporter plus de discernement.

Ces livres sont entre les mains du gouvernement de Fribourg ; ils sont déposés au bureau de la direction de la police, où l'on peut aller les consulter.

Le *Confédéré* publie le catalogue de 37 de ces ouvrages.

VARIÉTÉS.

ENTRETIENS RAISONNÉS SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.
PAR LATERRADE, PROFESSEUR (1).

L'introduction placée en tête de ce petit ouvrage est remplie d'idées justes et tout-à-fait supérieures à ce qu'on pourrait attendre du titre seul du livre. Elle rappelle les pensées élevées de Blair sur la littérature comparée. Les trois chapitres qui suivent sont aussi remarquables par des vues et des observations qui ont pour but de faire sortir notre alphabet et notre épellation des langes du vieil

(1) 1 vol. in-12. — A Bordeaux, chez l'auteur, rue du Palais-Gallien, 3. — A Lyon, chez M. Savy jeune, libraire, place Louis-le-Grand, 14.

usage et de la routine. Nous engageons à les méditer les personnes qui s'occupent de l'éducation des enfants. L'auteur a puisé dans les autres langues des rapprochements heureux qui servent souvent à montrer ses pensées d'une manière plus vive, en même temps qu'ils montrent la peine que la langue française a dû avoir pour vaincre les obstacles qui s'opposaient à son perfectionnement. Le plus bel éloge qu'on puisse faire de ces premiers chapitres, c'est que l'homme instruit même gagnera quelque chose à les parcourir; il y trouvera encore des pages qui l'intéresseront.

Les entretiens qui parlent de l'adjectif, de l'article et du pronom nous paraissent laisser quelque chose à désirer; l'auteur, après avoir suivi une allure philosophique et attrayante, tombe tout-à-coup dans la marche grammaticale. Nous trouvons tout ce qu'il dit dans la première grammaire que nous pouvons parcourir, excepté toutefois deux erreurs à notre avis que nous relèverons. Les voici :

L'adjectif n'exprime pas les qualités du substantif. Pour faire triompher cette idée, l'auteur roule dans un cercle vicieux. Dans cet exemple : *Un homme sage*, cet adjectif n'exprime-t-il pas visiblement une qualité? Aussi M. Laterrade en est réduit à appeler les qualités des choses. (Page 38.)

La définition de l'article des grammairiens est critiquée à tort dans cet ouvrage. L'article est un mot qui sert à déterminer le substantif, c'est-à-dire à en faire connaître le genre et le nombre. Cette addition à la définition est de rigueur, pour qu'elle soit comprise, surtout par les jeunes intelligences. L'article fait connaître le genre : c'est le pour le masculin, la pour le féminin et les pour le pluriel.

Telles sont les petites erreurs que nous avons à relever dans un livre qui, sous un titre modeste, réunit beaucoup de choses intéressantes, et témoigne de l'instruction de l'auteur. Le chapitre qui traite des temps du verbe est rationnel; l'interjection est largement développée, tandis que dans la plupart des grammaires il n'est traité qu'en quelques lignes.

En somme, nous dirons que ce petit ouvrage ne doit pas passer inaperçu, et qu'il doit être consulté par ceux qui s'occupent de grammaire française et les instituteurs. Nous leur recommandons la méditation de tout ce qui est relatif à la lecture, à l'alphabet et à l'écriture, qui sont trop souvent une source d'ennuis pour le maître et de dégoûts pour l'élève.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Le nommé PIERRE DUCREUX, de Vaugneray, a disparu de la maison paternelle depuis quelques jours. Il est âgé de trente-trois ans, taille d'un mètre soixante-deux centimètres, cheveux et barbe rouges, front découvert. Il est un peu sourd.

Vêtements : Veste et pantalon en velours de coton noir, cravate noire, bottes, blouse bleue.

Les personnes qui pourraient en donner des renseignements sont

priées de s'adresser à son père, à la Maison-Blanche, à Vaugneray (Rhône).

Les médecins prescrivent le Rob végétal dépuratif du docteur Boyveau pour guérir promptement et radicalement les dartres, scrofules et maladies syphilitiques, sans iode et sans mercure. Dépôts autorisés chez les pharmaciens suivants : Lardet, place de la Préfecture, à Lyon; — V^e Forgues, place des Terreaux, 10; — Lime, à Givors; — Michel, à Tarare.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGÉ, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 fr. 25 c. et de 63 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture; VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, 4; Chalon-sur-Saône, FOUCHER-MOSSEL, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de la PATE pectorale.

ÉCLAIRAGE AU GAZ.

ÉMISS.	NOMS DES VILLES.	D. PRIX.	ÉMISS.	NOMS DES VILLES.	D. PRIX.
300	Abbeville.	500	440	Metz.	980
300	Alais.	275	300	Mézères et Charleville.	670
500	Alençon.	420	1,305	Milan.	4,600
500	Angers.	530	300	Montélimar.	305
500	Angoulême.	420	300	Montpellier.	860
500	Arles.	200	300	Moulins.	620
500	Aurillac.	200	500	Mulhouse.	650
500	Avignon.	480	440	Nantes.	290
500	Baden-Baden.	480	500	Nevers.	400
500	Bédarieux.	600	500	Padoue, Vicence, Trèves.	500
500	Besançon.	1,050	500	Perpignan.	250
1,000	Boulogne, Sèvres et S.-Clon.	1,050	500	Plaisance.	520
500	Bourges.	530	500	Puy.	230
500	Bourges.	530	500	Reims.	400
4,000	Bourges.	530	450	Rennes.	425
400	Clermont.	420	450	Riom.	220
280	Chambéry.	760	730	Rive-de-Gier.	450
300	Cherbourg et Lorient.	425	730	Saône-et-Loire.	1,500
300	Colmar.	920	700	Saint-Chamond.	1,400
700	Dijon.	270	700	Saint-Etienne.	1,200
400	Dole.	585	700	Strasbourg.	1,200
400	Florence.	892 50	700	Tarare.	500
600	Gènes.	450	750	Trieste.	375
600	Grenoble.	750	750	Trois villes du Midi.	530
600	Guillottière.	310	600	Troyes.	1,300
600	Laval.	325	600	Turin.	520
600	Limoges.	420	600	Udine.	675
600	Livourne.	540	600	Valence.	750
600	Lodève.	540	600	Venise.	750
1,000	Lyon, Compagnie Perrache.	5,400			
3,200	— nouvelle émission.				

Bourse de Paris du 27 avril 1848.

Le résultat des élections de la capitale a amené la plus heureuse influence

sur le cours des fonds. Malgré les nouvelles de Rouen, le 5 et le 5 0/0 ont monté chacun de 2 f. 25 c., et les actions de la Banque de 49 f. Toutes les actions de chemins de fer ont aussi monté; mais la seule hausse importante a eu lieu sur Paris à Rouen, qui a monté de 25 f.

	1 ^{er} cours.	Dernier cours.
Trois pour cent français.	46 25	48 75
Quatre pour cent français.		
Quatre et demi pour cent.		
Cinq pour cent français.	68	69 75
Quatre et demi pour cent belge.		
Cinq pour cent belge (1842).	66 1/4	67
Récépissé Rothschild.		
Cinq pour cent romain.	56	56
Cinq pour cent napolitain.		
Banque de France.	1440	
Obligations de Paris.		
Bons du Trésor.		
Trois pour cent espagnol.		
Banque belge.		

CHÉMIN DE FER.

	1 ^{er} cours.	Dernier cours.
Saint-Germain.		
Versailles (rive droite).	110	118
Versailles (rive gauche).	100	103
Paris à Orléans.	375	372 50
Paris à Rouen.	590	400
Rouen au Havre.	205	
Avignon à Marseille.	200	203
Strasbourg à Bâle.	87 50	
Orléans à Vierzon.	245	250
Orléans à Bordeaux.	395	
Chemin du Nord.	345	336 25
Paris à Strasbourg.	348 75	350
Tours à Nantes.	542 50	556 25
Paris à Lyon.	500	502 50

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 1^{er} mai.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.						
prime d. 10.						
Paris à Rouen.	400					
prime d. 10.						
Avignon à Marseille.	210	207 50				
prime d. 10.						
Orléans à Vierzon.						
prime d. 10.						
Chemin du Nord.						
prime d. 10.						
Paris à Lyon.						
prime d. 10.						
Mines de la Loire.	250					
prime d. 10.						

RENTES. — 5 0/0, 69.

Librairie scientifique et médicale de CHARLES SAVY jenne, place Louis-le-Grand, 44.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

TRAITÉ DES ESSAIS PAR LA VOIE SÈCHE, ou des propriétés, de la composition et de l'essai des substances métalliques et des combustibles, à l'usage des ingénieurs des mines, des exploitants et des directeurs d'usines; par J. BERTHIER. — Deux volumes in-8°. — Paris, 1848. — Prix : 30 f.

RAPPORT ANNUEL SUR LES PROGRÈS DE LA CHIMIE, présenté le 31 mars 1847 à l'Académie royale des Sciences de Stockholm par J. BERZÉLIUS, secrétaire perpétuel; traduit du suédois par P. PLANTAMOUR. — 8^e année. — Un volume in-8°. — Paris, 1848. — Prix : 6 f.

TRAITEMENT DU NIVELLEMENT, comprenant la théorie et la pratique du nivellement ordinaire et des nivellements expéditifs dits préparatoires ou de reconnaissance; par J. BRETON (de Champ), ingénieur au corps national des ponts et chaussées, ancien élève de l'Ecole Polytechnique. — Un volume in-8°. — Paris, 1848. — Prix : 5 f.

DÉPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure, dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les éruptions et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gale, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

À Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — À Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — À Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 4. — À Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — À Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — À Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou.

AVIS. Une bonne nourrice, ayant un lait de huit mois, demande à se placer. S'adresser quai Saint-Clair, n° 2, au concierge.

PLUS DE DOULEURS!!!

Par le **Topique-Bertrand**, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc.

Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 42; à Paris, rue des Lombards, 37. — (Voir l'instruction). — Prix, selon la grandeur : 25 centimes et au-dessus. (3460)

AVIS. M. REY, carrossier à Tournon, a l'honneur d'avertir ses concitoyens qu'il vient de faire un assortiment

considérable de toutes sortes d'objets d'équipement pour la garde nationale, tels que sabres et gibernes, épaulettes, ceinturons, etc., pour officiers de tous grades et simple garde national. Il les cédera à des prix très modérés. (1934)

CONSTIPATION DÉTRUITE

complètement, ainsi que les glaires et les vents, par les bons rafraichissants de **Duvigneau**, sans l'aide de lavements ni d'aucune espèce de médicaments. — À Paris, rue Richelieu, 66. — Dépôt à Lyon chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux. (6769-8494)

DAGUERRETYPE ARTISTIQUE De M. Adrien BERTHARD, ci-devant aux Terreaux, Actuellement QUAI D'ORLÉANS, n° 39, au 1^{er}, à l'angle de la place d'Albon.

PORTRAITS

Procédé perfectionné spécial SANS MIROÏTÉ.

ÉPREUVES DE CHOIX ET SIGNÉES.

Quelque temps qu'il fasse, de neuf heures du matin à cinq heures du soir. (1935)

HUMEURS BILÉ, GLAIRES, PITUITÉ, maladies qu'elles engendrent; moyen de les combattre par la

TEINTURE GERMANIQUE

MODIFIÉE, préparée à la pharmacie-STEINACHER, rue Dauphine, 58.

L'altération des humeurs est l'unique cause des maladies; cette vérité, admise par les anciens médecins, et méconnue depuis 40 ans par les modernes, est mise hors de doute aujourd'hui. Indiquer un moyen d'expulser du corps ces humeurs viciées qui donnent naissance à toutes les maladies (voir la brochure *délivrée gratis*), tel est le but que nous nous proposons d'atteindre par notre **TEINTURE PURGATIVE**. Cette préparation, à la fois **TONIQUE** et **PURGATIVE**, produit des effets à la dose d'une cuillerée à bouche ou deux au plus; elle est agréable, et purge sans coliques ni tranchées. **PRIX : 5 FR., 12 PURGATIONS.**

Dépôts : à Lyon, chez M. VERNET, pharmacien,

RENTES

VIAGÈRES.

DOTS

DES ENFANTS.

LE PHÉNIX, compagnie d'Assurances sur la vie,

AUTORISÉE PAR ORDONNANCE DU ROI, DU 9 JUIN 1844.

Capital de garantie : QUATRE MILLIONS, entièrement distinct de celui de 17 millions de la compagnie Française du Phénix contre l'incendie.

Rentes viagères. — La Compagnie les constitue à des taux très-avantageux. La seule pièce à produire est l'extrait d'acte de naissance.

Elle donne comme taux d'intérêt :

A 50 ans	7 fr. 46 c. 0/0	A 70 ans	12 fr. 5 c. 0/0
55	8 40	75	13 31
60	9 51	80	14 89
65	10 68		

Agents généraux à Lyon : MM. BOURCIEU, NICOL et JOURDAIN. — Bureaux :

COPAHINE-MEGE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Méd. sur le rapport de M. Gallier, méd. en chef de l'hôp. des Vénériens, ainsi les premiers méd. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seul il guérit en 6 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûtant que 4 fr., c'est le traitement le moins cher. DÉPÔT. JOZEAU, ph., r. Montmartre, 165, et dans les meilleures pharmacies.

(1740)

place des Terreaux; à Tarare, chez M. MICHEL, pharmacien. (5964)

riard, rue du Bois, n° 47; Hutet, pharmacien, rue Port-Charlet; Reverchon ph. à Vaise. (1403)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute éruption ou vice du sang et des humeurs,

Par le **Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné**,

Extrait du **CODex MEDICAMENTARIUS**, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX : 5 FRANCS LE FLACON.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE **Rue Palais-Grillet, 23.**

PATE PECTORALE AU SALEP.

DE MICHEL, PHARMACIEN À TARARE,

Contre les maladies de poitrine, RHUMES, GRIPPES, irritations de la gorge et de l'estomac.

Prix : 1 franc 25 centimes.

Dépôts. — À Florence (Italie), chez MM. Félix Michel et C^{ie}, négociants, place du Grand-Duc (Canto-alle farine, n° 315); et à Lyon, chez MM. De-

Etude de M^e Charles Didier, avoué à Lyon, rue du Palais, 4.

ADJUDICATION

en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Lyon, au Palais-de-Justice, le samedi 20 mai 1848, à midi, d'une propriété consistant : 1^o en une maison de construction récente, couverte d'un toit en ardoises à quatre pentes et formant pavillon; elle forme rez-de-chaussée, premier étage et mansardes au-dessus; 2^o en un tènement de fonds et jardin, sis au nord de la maison et clos de murs au nord;

Le tout d'une contenance superficielle d'environ vingt-six ares et situé à la Guillotière, chemin du Sacré-Cœur, territoire de la Ferrandière.

Ces immeubles appartiennent à dame Pierrette Reverdel, veuve en premières nocces du sieur Jacques Garnéro, limonadière, actuellement épouse du sieur André Bataille, serrurier, avec lequel elle demeure, rue Monsieur, n° 47 bis. La vente est poursuivie tant contre la femme que contre son mari.

L'adjudication sera tranchée, au profit du plus haut miseur et dernier enchérisseur, au pardessus de la somme de 6,000 fr., outre les charges.

S'adresser, pour les renseignements, à Lyon, à M^e Didier, avoué, rue du Palais, n° 4, et sur les lieux pour voir la propriété. (4897)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue de la Boulangerie, 19.